

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 15 septembre 2026, s'est réuni le 22 septembre 2026 à 18h30 à l'EHPAD Stêr Glas sous la présidence de Monsieur Jean-Charles BRUNET.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 17

- Monsieur Jean-Charles BRUNET, Président du CCAS,
- Madame Chloé LE THOER, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Laurence HERMANN, Conseillère municipale,
- Madame Marie-Cécile PELLEGRINI, Conseillère municipale,
- Madame Guénaëlle LE HIN, 4^{ème} Adjointe,
- Madame Léa THOMAZO, Conseillère municipale,
- Madame Aude SPINDLER, Conseillère Municipale,
- Madame Catherine LE CARRER, Conseillère municipale,
- Monsieur Pascal LE LIBOUX, Conseiller Municipal,
- Monsieur Damien LAGUERIE, Membre de l'UDAF,
- Madame Éliane CARADEC, Membre de l'APF Morbihan,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Monsieur Martine VALLÉE, Membre du Club de l'Amitié,
- Madame Lisenn LE CLOIREC, Membre de Poignée de mots,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Priscillia LE GOFF, Personne qualifiée,

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : 0

AUTRES PERSONNES PRESENTES :

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarités,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à Domicile,
- Madame Angélique AUDINELLE, Assistante administrative.

N°DS20260908

RENOUVELLEMENT CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA GARDE DU VŒU POUR LES ATELIERS NUMÉRIQUES

NOTE DE SYNTHÈSE

Pour rappel de l'historique, depuis Janvier 2018, afin de poursuivre la dynamique et de répondre à la demande croissante d'accompagnement au numérique des habitants de plus de 60 ans, le CCAS d'Hennebont avec l'association Camp'Tic de 2018 à 2022, et par la suite avec la Garde du Vœu proposent des cafés connectés, une fois tous les quinze jours, au sein d'un café de la ville.

Le principe est de proposer, dans un lieu informel, un temps de pratique collective de l'outil numérique pour consolider les compétences des personnes dans ce domaine. Les cafés connectés sont gratuits et sans inscription préalable. Des ateliers ont lieu également à la Médiathèque une fois par semaine ainsi que des accompagnements à domicile.

Afin de conforter cette initiative, depuis l'origine une convention de partenariat est signée avec l'association chargée de la mise en place et de l'animation de ces ateliers.

Depuis 2023, le partenariat est assurée avec les mêmes bénévoles par la Garde du Vœu Hennebont. L'association a, pour cela, créé une nouvelle section « Atelier numérique » au sein de sa branche culturelle.

La convention de partenariat permet notamment d'apporter un soutien logistique à l'organisation des actions par :

- La mise à disposition d'une tablette aux bénévoles pour leurs interventions à domicile,
- La prise en charge de l'abonnement annuel numérique de 2 tablettes,
- Le remboursement des frais de déplacement des bénévoles pour leur intervention à domicile,
- Le prêt de salle de réunion en cas de besoin,
- La prise en charge financière des différents matériels en fonction des besoins.

Au vu du maintien de l'activité d'une année sur l'autre dans les mêmes conditions, il est proposé comme pour la précédente convention, un renouvellement annuel tacite avec le nouveau Conseil d'administration du CCAS.

DISPOSITIF DE LA DÉLIBÉRATION

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu le projet de Convention de partenariat en annexe,
Vu la note de synthèse ci-dessus,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ➔ **D'APPROUVER** les termes de la convention de partenariat entre le CCAS d'Hennebont et l'association La Garde du Vœu Hennebont « Section atelier numérique »,
- ➔ **D'AUTORISER** le Président du CCAS ou son représentant à signer la Convention, et à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

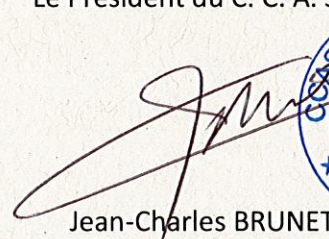
Publié le 30/09/2026

ID : 056-265600684-20260922-DS20260908-DE

Pièce jointe : Annexe 5 - Projet de convention de partenariat avec la Garde du Vœu pour les ateliers numériques

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du C. C. A. S.,


Jean-Charles BRUNET



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télé-recours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

